30 août 2005 **05.337**

Question Violaine Blétry-de Montmollin

Cantonalisation des soins à domicile: quel avenir?

Suite à la douloureuse situation qui a agité le centre de santé de la Basse-Areuse cet été, nous aimerions connaître les intentions du Conseil d'Etat quant aux questions suivantes:

- 1. Quel est l'avancement des travaux dans le dossier concernant une éventuelle cantonalisation des soins à domicile?
- 2. Qui chapeautera cette cantonalisation, sous quelle responsabilité et avec quel organigramme de fonctionnement?
- 3. Quel sera alors le rôle de la santé publique, des Conseils de direction et des Conseils de fondation des sept centres de soins à domicile du canton de Neuchâtel?

Cosignataires: M. Guillaume-Gentil-Henry et M. Maire-Hefti.